

# IRAM

Fonds documentaire numérisé

**Auteur :** FOURNIER, Yves, OUEDRAOGO, Alpha

**Titre :** « Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique : historique et évolutions récentes », *Revue Tiers monde*, n°145, pp. 67-83

**Editeur :** PUF, Paris

**Date :** 1996

# LES COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT EN AFRIQUE : HISTORIQUE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

par Yves FOURNIER\*  
Alpha OUEDRAOGO\*\*

UN RENOUVELLEMENT DE LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT LOCAL

Le secteur financier en Afrique est devenu ces dernières années plus complexe et plus autonome. Le monopole des banques de développement et des projets en matière de distribution du crédit rural appartient maintenant au passé. De nouvelles formes d'organisation plus proches des populations se développent, les coopératives d'épargne et de crédit (coopec) contribuent au renouvellement de la problématique du financement local qui s'élargit en reliant collecte de l'épargne locale et distribution de petits crédits à leurs membres. En tant que coopératives, elles sont gérées par leurs membres et donc autonomes par rapport à l'État. La liaison étroite entre collecte de l'épargne et le crédit, le pouvoir de décision sur l'octroi du crédit par les élus issus des sociétaires, une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de services financiers, la relation de proximité sociale et physique sont autant d'éléments qui permettent de créer la confiance et d'induire des résultats positifs dans la gestion des crédits. Elles sont aussi une école pratique de la démocratie locale, de la formation et de la prise de conscience d'un pouvoir collectif révélant dans certains cas les capacités paysannes à influencer sur leur environnement et à structurer la société civile rurale. Les évolutions, bien que lentes, sont le fruit d'une longue histoire faite parfois d'échecs mais aussi d'enseignements tirés de leurs expériences.

\* IRAM : Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement, Paris.

\*\* RCPEC : Réseau des caisses populaires d'épargne et de crédit, Ouagadougou, Burkina Faso.

## UNE LONGUE HISTOIRE

Leur émergence en Afrique se situe dans la filiation des modèles occidentaux apparus à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, que ce soit en Europe (Raiffeisen), au Canada (Desjardins) ou aux États-Unis. Ces modèles vont inspirer durablement les promoteurs d'institutions semblables au Sud. Elles sont plus anciennes dans les pays anglophones : à partir de 1920, au Ghana elles deviennent autonomes en 1955, en Tanzanie elles apparaissent en 1955, au Cameroun en 1964 mais leur développement se fait à partir de 1970. Elles sont en revanche récentes dans le champ francophone africain, datant au Togo de 1967, en Haute-Volta de 1969 avec l'Union des caisses d'épargne et de crédit du Burkina Faso (UCECB), au centre-sud du Cameroun de 1971 avec l'Union des caisses populaires de Yaoundé (UCPY), au Zaïre dans la province du Kivu de 1972, au Rwanda de 1975, en Côte-d'Ivoire et au Bénin de 1976. A la fin des années 1980, une nouvelle vague de créations touche le Mali, la Guinée-Conakry, le Burundi, Madagascar et le Sénégal. Les réseaux sont généralement affiliés à l'Association des coopératives d'épargne et de crédit en Afrique (ACECA), et celle-ci l'est ensuite auprès du World Council of Credit Unions (WOCCU = Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit), lequel compte 37 078 coopec et 88 millions de sociétaires à travers le monde (au 31 décembre 1994, voir aussi le tableau 2 pour l'Afrique).

UNE DIVERSITÉ DES APPELLATIONS  
MAIS DES PRINCIPES DE BASE COMMUNS

L'appellation de coopérative d'épargne et de crédit (coopec) permet de regrouper dans une même famille une diversité de dénominations : Caisses populaires d'épargne et de crédit (CPEC) au Burkina Faso, Caisses rurales d'épargne et de prêts (CREP) en Côte-d'Ivoire, Banques populaires (BP) au Rwanda, Caisses villageoises d'épargne et de crédit (CVEC) au Mali et au Burkina Faso, Caisses locales de crédit agricole mutuel (CLCAM) au Bénin, ou simplement coopec de la Fédération des unions de coopératives d'épargne et de crédit (FUCEC) au Togo.

Les principes de base sont souvent ceux issus des modèles du Nord. Ainsi, dans le cas des Banques populaires du Rwanda, ces principes sont les suivants : accès au sociétariat pour toutes les catégories sociales rési-

dant ou ayant une activité à l'intérieur du territoire géographique de la banque : territoire géographique restreint (la banque se crée sur 5 secteurs administratifs de la commune au maximum) : responsabilité limitée à la part sociale pour les sociétaires ; gratuité des fonctions d'administrateurs (conseil d'administration et conseil de surveillance), exclusion de dividendes, les profits étant affectés à des comptes spéciaux (comptes de réserves, compte de dotation pour la construction du bâtiment de la banque, achat de haricots pour les populations affamées) ; accès au crédit pour les seuls sociétaires ordinaires ; autonomie institutionnelle par rapport à l'État ; affiliation à l'union nationale des banques populaires ; l'épargne est le préalable de l'accès au crédit, le discours mobilisateur vise d'abord celle-ci en insistant sur ses vertus pour expliquer un comportement sain vis-à-vis du crédit et porte aussi sur des arguments de marketing (risques liés aux termites et rongeurs, à l'incendie et aux vols si l'on conserve l'épargne en numéraires selon les méthodes traditionnelles, ou encore protection des sollicitations des parents et amis). Des slogans soutiennent aussi le marketing comme à la FUCEC du Togo : « Épargner durablement, emprunter sagement et rembourser promptement », on retrouve là la vertu éducative de l'épargne de sécurité qui est un autre fondement du même discours.

UNE IMPULSION NOUVELLE  
AVEC LA FAILLITE DES SYSTÈMES CENTRALISÉS  
DE DISTRIBUTION DU CRÉDIT AGRICOLE

A partir des années 1980, l'échec des systèmes centralisés de crédit agricole représentés par les Caisses nationales de crédit agricole (CNCA) et les Banques nationales de développement agricole (BNDA) va ouvrir la voie d'une reconnaissance des réseaux de coopec par les bailleurs de fonds et promoteurs à la recherche de formes crédibles de distribution du crédit au monde rural. Cet intérêt nouveau en faveur des coopec explique largement la seconde vague de création de réseaux du milieu des années 1980, qui se poursuit encore aujourd'hui. Certains pays sont marqués par une diversité de réseaux d'épargne et de crédit, comme le Burkina Faso avec les coopec de l'UCECB, les CPEC, les Banques traditionnelles d'épargne et de crédit (BTEC) inspirées du mouvement paysan six « S », les CVEC de l'Oudalan et de la Sissili, les Sections d'épargne et de crédit (SEC) de l'Association de développement de la région de Kaya (ADRK). A ces réseaux coopec il faut aussi ajouter les systèmes inspirés de la Grameen Bank (Bangladesh), avec le Projet de promotion du petit

TABLEAU 1. — *Typologie des Caisses locales d'épargne et de crédit*

Type	Définition	Relation épargne-crédit	Pays	Exemple
<i>Rural</i>				
Ouverte	Toutes les catégories sociales peuvent y accéder, sous réserve des principes.	Épargne préalable au crédit.	Rwanda Togo Côte-d'Ivoire	Banques populaires. CEC (FUCEC). CREP.
Semi-ouverte	Certaines catégories sociales sont exclues (salariés, fonctionnaires).	Épargne préalable au crédit.	Bénin Mali Mali	CLCAM. CVEC pays Dogon. Kafo Jiginew.
Fermée	Accès à une seule catégorie sociale : les femmes.	Épargne préalable au crédit.	Niger	Caisses des femmes de Zinder (BIT).
<i>Urbain</i>				
Ouverte	Toutes les catégories sociales peuvent y accéder, sous réserve des principes.	Épargne préalable au crédit.	Rwanda Togo	Banques populaires. Coopec (FUCEC).
Semi-ouverte	Certaines catégories sociales sont exclues (salariés, fonctionnaires).	Épargne préalable au crédit.	Bénin	CLCAM
Fermée	Accès à une seule catégorie sociale : les femmes.	Épargne préalable au crédit.	Sénégal Bénin	Caisse de Grand Yoff. Banque des femmes.
Caisse professionnelle	Liée à un secteur d'activité économique (artisans).	Épargne préalable au crédit.	Rwanda Bénin	Banque populaire Kora. Mutuelle d'épargne et de crédit des artisans.
Caisse d'entreprise	Liée souvent à une grande entreprise : assure l'épargne et le crédit, et par ex. les soins médicaux.	Épargne préalable au crédit.	Bénin  Togo	Caisses du port autonome de Cotonou ou de l'Office des postes, etc. Coopec de la BTD.

crédit rural (PPCR). Des articulations se nouent entre systèmes financiers de nature différente, la CNCA du Burkina Faso assure le refinancement des réseaux CVEC et PPCR, permettant d'accroître les capacités d'octroi du crédit (l'épargne étant insuffisante dans le cas des CVEC pour répondre à la demande de crédit). Il en est de même avec la BNDA du Mali pour les CVEC du pays Dogon ou de Kita.

#### UNE COMPLEXIFICATION RÉCENTE

Depuis le transfert des modèles du Nord qui a été le point commun des premières initiatives, au Sud on note une diversification-complexification des approches, avec des réseaux fondés sur l'épargne préalable au crédit et ceux parmi les plus récents privilégiant le refinancement des crédits en complément de l'épargne collectée, ou le crédit avant l'épargne, dans les situations où celle-ci reste trop faible pour répondre à la demande.

Autre élément de la diversification, après les coopec ouvertes à toutes les catégories sociales (banques populaires au Rwanda, coopec du Burundi, etc.) dans le groupe des réseaux les plus anciens, de nouvelles démarches limitent l'accès à certaines catégories sociales (paysans, éleveurs, pêcheurs, artisans et petits commerçants) pour retrouver une homogénéité du sociétariat (CLCAM au Bénin) et éviter la prise du pouvoir par les intellectuels salariés et gros commerçants. Certaines sont centrées sur une seule catégorie sociale : les femmes ou les artisans par exemple (mutuelles d'épargne et de crédit au Bénin, banque populaire spécialisée au Rwanda). Le tableau 1 en présente une typologie.

Dans le secteur urbain, l'élément de différenciation apparaît avec un nouveau type de coopec, celle des entreprises qui, outre les fonctions de l'épargne et du crédit au personnel, assure la gestion des médicaments aux salariés, et décharge ainsi l'employeur d'une tâche peu gratifiante.

L'impression générale qui se dégage des coopec reste celle d'une grande diversité, comme le montre le tableau 2<sup>1</sup>. Les coopec varient en taille, de 48 (Gambie, mais il s'agit d'un réseau émergent) à 7 940 membres pour une seule coopec (Seychelles, coopec probablement urbaine), la moyenne générale étant de 270 membres/coopec. A noter que le Nigeria, avec le plus grand nombre de coopec, soit 15 750, a des unités de petite taille (180 membres/coopec en moyenne). Diversité aussi au

1. Ces chiffres sont parfois jugés peu conformes à leurs propres données par les réseaux concernés, lesquels ne sont d'ailleurs pas tous répertoriés dans les statistiques du WOCCU.

TABLEAU 2. — *Afrique. Analyse des données statistiques par organisation nationale de coopec affiliée à l'ACECA (1994)*

	Nombre de coopec	Nombre de sociétaires	Moyenne par coopec	Taux de pénétration (en %)	Volume de l'épargne (US\$)	Moyenne épargne/coopec	Moyenne épargne/sociétaire	Volume des prêts (US\$)	Moyenne prêts/coopec	Moyenne prêts/sociétaire	Taux réemploi épargne/crédit (en %)
Burkina Faso (1)	29	3 860	133	0,02	518 892	17 893	134	427 916	14 756	111	82,47
Guinée (2)	40	8 195	205	0,82	6 392 268	159 807	780	4 009 271	100 232	489	62,72
Sierra Leone (3)	268	84 900	317	1,21	20 599 664	76 864	243	11 003 220	41 057	130	53,41
Libéria (3)	50	40 704	814	4,07	4 399 483	87 990	108	905 010	18 100	22	20,57
Côte d'Ivoire	84	34 873	415	0,58	2 862 862	34 082	82	585 465	6 970	17	20,45
Éthiopie	435	109 368	251	0,46	17 351 690	39 889	159	18 136 127	41 692	166	104,52
Libéria (2)	26	1 250	48	0,13	18 235	701	15	3 529	136	3	19,35
Guinée	228	50 806	223	0,64	4 542 033	19 921	89	3 938 502	17 274	78	86,71
Sierra Leone	2 135	1 285 190	602	11,68	338 632 679	158 610	263	178 954 130	83 819	139	52,85
Libéria (2)	30	28 020	934	2,80	792 842	26 428	28	664 758	22 159	24	83,84
Sierra Leone (3)	100	24 113	241	0,48	985 979	9 860	41	872 076	8 721	36	88,45
Maurice (2)	84	35 000	417	3,50	7 625 000	90 774	218	7 187 500	85 565	205	94,26
Libéria	12	1 200	100	0,12	11 232	936	9	16 158	7 800	13	143,86
Sierra Leone (4)	15 750	2 835 000	180	n.d.	35 458 455	2 251	13	38 778 072	2 462	14	109,36
Guinée (1)	131	366 779	2 800	n.d.	2 653 108	208 253	7	548 707	4 189	1	20,68
Sierra Leone (3)	20	2 400	120	0,06	241 583	12 079	101	178 165	8 908	74	73,75
Sierra Leone	1	7 940	7 940	18,69	5 093 175	5 093 175	641	4 026 221	4 026 221	507	79,05
Sierra Leone	53	4 136	78	0,21	105 235	1 986	25	108 739	2 052	26	103,33
Sierra Leone (2)	20	13 536	677	2,89	4 679 539	233 977	346	4 010 897	200 545	296	85,71
Sierra Leone (2)	250	185 100	740	1,32	3 050 826	12 203	16	2 417 728	9 671	13	79,25
Sierra Leone (3)	154	46 521	320	2,33	7 265 833	47 181	156	4 545 579	26 517	98	62,56
Sierra Leone	329	151 770	461	1,69	2 687 573	8 169	18	2 006 985	6 100	13	74,68
Libéria (2) (3)	603	304 650	505	7,62	395 214	655	1	5 600 000	9 287	18	1 416,95
Sierra Leone	61	21 634	355	0,36	2 401 095	39 362	111	1 946 869	31 916	90	81,08
Total	20 893	5 646 945	270	1,48	468 764 495	22 436	83	290 871 624	13 922	52	62,05

(1) Estimation.

(2) Données fournies par la confédération.

(3) Les données indiquent les effets de la dévaluation.

(4) Données statistiques 1993.

Source : élaboré à partir des données statistiques 1994 du Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit. Bénin, Burkina Faso, Libéria, Zaïre : données non disponibles.

niveau de l'épargne par membre, variant de 1 (Zambie) à 641 US\$ par membre (Seychelles), ces deux extrêmes reflétant la diversité des situations économiques. La moyenne s'établit à 83 US\$/membre. On observe aussi une forte dispersion au niveau des montants moyens de prêts par membre, variant de 1 (Rwanda) à 507 US\$ (Seychelles), la moyenne s'établissant à 52 US\$/membre. De même, le niveau de réemploi des épargnes en prêts varie de 20,45 % (Côte-d'Ivoire, où les CREP sont en relance après une période difficile) à 1417 % (Zambie). Ce qui montre aussi que l'on a bien deux catégories de coopec, celles qui refinancent leurs crédits à partir de la seule épargne de leurs membres, et d'autres qui mobilisent des ressources externes (le fameux argent froid) en complément de l'épargne collectée auprès de leurs membres.

#### DES ENJEUX IMPORTANTS

Si la diversité est la caractéristique des réseaux de coopec, et s'il y a certaines innovations rompant avec les sacro-saints principes de la seule épargne pour refinancer les crédits (cf. les réseaux avec refinancement externe), certains enjeux importants restent d'actualité par rapport au modèle.

#### *Une dimension encore faible par rapport aux systèmes financiers nationaux*

Comparer l'activité des coopec par rapport au système financier national permet d'avoir une certaine vision de leur impact au niveau de l'économie nationale. Le tableau 3 fait apparaître, tant sur le volume des dépôts que sur celui des crédits, la faiblesse des réseaux de coopec dans les pays cités. La moyenne pour les six pays de la zone UEMOA<sup>1</sup> (données non disponibles pour le Mali) s'établit à 0,93 % en part de dépôts des coopec dans le système national et à 0,38 % pour les crédits. Les données montrent aussi une forte disparité entre le Niger (pays le moins avancé) et le Bénin qui présente la part la plus élevée (respectivement 3,61 % pour les dépôts et 4,01 % pour les crédits). Mais cette comparaison a aussi ses limites : il est en effet difficile de comparer des secteurs financiers aussi différents en termes de clientèle, potentiel de

1. UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine (Sénégal, Togo, Niger, Côte-d'Ivoire, Bénin, Mali).



dépôts et besoins de crédits. Il faudrait probablement la compléter par une comparaison de la distribution du nombre de comptes de dépôts et crédits, ce qui amènerait probablement à relativiser l'écart sur les volumes financiers. Il n'en reste pas moins que ces données traduisent aussi une faiblesse au niveau de l'importance de la population touchée (voir à ce sujet le taux de pénétration des coopec, tableau 2) et des ressources disponibles allouées au crédit.

TABLEAU 3. — *Place des coopératives d'épargne et de crédit par rapport au système financier national*  
(en millions de francs CFA au 31 décembre 1993)

Pays	Système financier national [1]		Coopératives d'épargne-crédit [2]		Comparaison [2/1]	
	Dépôts totaux en banque	Crédits à l'économie	Épargne et dépôts globaux	Total des crédits	%	%
1 / Bénin	145 100	67 700	5 243	2 716	3,61	4,01
2 / Burkina Faso	112 300	89 700	1 973	890	1,76	0,99
3 / Côte-d'Ivoire	552 400	912 000	840	275	0,15	0,03
4 / Niger	72 500	64 900	43	3	0,06	0,00
5 / Togo	103 000	105 300	2 800	2 060	2,72	1,96
6 / Sénégal	243 500	428 800	569	369	0,23	0,09
Total	1 228 800	1 668 400	11 468	6 313	0,93	0,38

Source : BCEAO-BIT, Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés (Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Niger, Togo, Sénégal), 1995.

### *Coopec ouvertes à toutes les catégories sociales ou accès restreint ?*

Si les réseaux de coopec les plus anciens ont visé l'adhésion de toutes les catégories sociales (paysans, éleveurs, pêcheurs, artisans, commerçants, salariés et fonctionnaires), ils ont aussi révélé la prise de pouvoir au niveau des organes de gestion (conseil d'administration, comité de crédit et conseil de surveillance) par certaines catégories (salariés et fonctionnaires, gros commerçants), orientant souvent le crédit à leur profit (banques populaires au Rwanda, coopec au Burundi). Et il faut bien constater que la prise de pouvoir par ces catégories sociales aisées a aussi pour effet le transfert de l'épargne des paysans à la réalisation des crédits en faveur de celles-ci. Dans les réseaux coopec plus récents, il est parfois tenu compte de ce constat pour concevoir différemment la base sociale du sociétariat. Au Bénin, la crise du réseau des Caisses locales de

crédit agricole mutuel (CLCAM), révélée par la mise en liquidation de la CNCA (1987), a conduit à une stratégie de réhabilitation des CLCAM fondée sur une définition restrictive du sociétariat en n'admettant que des catégories socialement cohérentes (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans, petits commerçants). L'hypothèse, validée par la suite, était de retrouver une logique de gestion équilibrée des CLCAM avec des sociétaires ayant un niveau social et économique aussi peu différencié que possible et d'éviter ainsi la prise de pouvoir d'un groupe orientant le crédit à son profit.

### *Quelle place pour les femmes dans les coopec ?*

Des facteurs culturels et sociologiques expliquent largement la faible adhésion des femmes dans certains réseaux de coopec ; selon les cas, l'accord du mari est nécessaire, ou bien elles adhèrent à son insu. Leur stratégie consiste parfois à ne pas distraire une part de leur faible capital disponible pour la conduite de petites activités économiques. Le fait d'épargner auprès d'une coopec ne garantit pas systématiquement l'accès au crédit, car le pouvoir d'octroi du crédit est d'abord contrôlé par les hommes dans les conseils d'administration ou comités de crédit où les femmes sont peu représentées, voire totalement absentes. Les règles ou conditionnalités d'accès au crédit ne tiennent généralement pas compte des contraintes spécifiques aux femmes. Il faut libérer la part sociale et parfois aussi un droit d'entrée ou une cotisation, payer dans certains cas le livret d'épargne, et l'on atteint parfois des montants dissuasifs par rapport au crédit espéré, comme au Bénin en 1992 (5 000 F CFA de part sociale + 1 200 F CFA de cotisations pour des besoins de crédit variant de 15 000 à 30 000 F CFA dans le département de l'Atacora).

Peut-on alors proposer aux femmes des conditions particulières s'écartant des normes moyennes du réseau, l'erreur ayant été de croire qu'elles étaient adaptées à toutes les catégories sociales ? La rigidité des règles est souvent la caractéristique des réseaux coopec développés. Peut-on aller jusqu'à rompre avec le dogme de l'épargne préalable au crédit, fondement philosophique des coopec, lorsque les catégories sociales concernées sont dépourvues d'une telle capacité d'épargne ? Peut-on alors gérer la contradiction interne aux réseaux qui en résulte, et comment ? Une autre question est de savoir si une politique volontariste de crédit en direction des femmes est possible sans accès au pouvoir de décision en matière d'octroi (conseil d'administration, comité de crédit) ? C'est sans doute aussi largement l'enjeu entre, d'une part, le res-

pect du dogme de l'épargne préalable et des normes établies et, d'autre part, la volonté politique d'adaptation des modalités pour favoriser l'accès d'une catégorie spécifique.

Faut-il avoir des coopec spécifiques d'une catégorie sociale, ici les femmes par exemple ? Le débat reste ouvert, pour les uns il faut un outil de crédit spécifique, pour d'autres ce sont les politiques des réseaux coopec qui seraient en cause et qu'il faudrait modifier. De plus en plus de programmes soutiennent les seules femmes dans l'accès au crédit (Niger, Bénin, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Sénégal), mais ils sont en général récents et peu développés, d'où la difficulté d'en tirer des enseignements. L'argument en faveur d'actions spécifiques pour les femmes tient à leur faible accès au crédit (leur adhésion aux coopec est variable selon les réseaux comme le montre le tableau 4, sans parler de l'accès au crédit pour lequel les statistiques sont rares). Un autre argument est celui des femmes bonnes payeuses qu'il faut favoriser (parfois ce sont les hommes qui proposent de les privilégier dans l'accès au crédit), car elles auraient un sens plus aigu de la responsabilité face à l'argent. Force également est de constater que dans les situations de faible monétarisation (pays sahéliens) liées à la réduction des revenus financiers, les tontines qui continuent à fonctionner sont celles des femmes. L'expérience de l'association des femmes « Pag la Yiri » de Zabré (Burkina Faso) montre bien les difficultés que celles-ci peuvent rencontrer et révèle qu'un système de crédit a fonctionné jusqu'en 1991 (sur refinancement de la CNCA), atteignant un encours de 65 millions de francs CFA et touchant environ 6 000 femmes ; des difficultés apparaissent à la suite d'une mauvaise campagne agricole (1 000 femmes en impayés lors de la campagne agricole 1990-1991) et lors des prélèvements de la part des maris sur les crédits reçus par les femmes : les hommes ne participant pas au remboursement augmentaient donc le coût du crédit pour les femmes, ce qui montre bien qu'il n'y a pas de système de crédit aux femmes viable s'il n'y a pas en parallèle une offre de crédit aux hommes.

Pourtant des démarches novatrices émergent, avec le crédit-épargne accompagné d'éducation aux femmes pratiqué par les coopec du réseau CPEC du Burkina Faso. Les femmes, organisées en groupes de solidarité reliés à des caisses villageoises, bénéficient d'une éducation en matière de nutrition, santé et gestion des unités économiques. Cette initiative a permis en deux années d'octroyer 180 millions de francs CFA de crédit à 6 000 femmes. Une autre initiative prise par les CLCAM du Bénin vise à adapter les conditions de crédit aux femmes. Un nouveau produit, le Tout petit crédit aux femmes (TPCF), permet de réaliser des crédits à des femmes organisées en groupes de 10 et d'accéder à un montant individuel de 10 000 F CFA pour un premier crédit sur une durée de trois

mois ; au terme de cette période elles peuvent entrer dans les règles normales du réseau en matière de crédit (épargne de 5 000 F CFA avant le second prêt). Ce nouveau produit permet aux CLCAM de toucher une clientèle auparavant exclue du crédit, celle des petites commerçantes des marchés ruraux. Il semble qu'il y ait une croissance potentielle forte de ce nouveau sociétariat féminin.

TABLEAU 4. — *L'adhésion des femmes dans les coopec*  
(au 31 décembre 1993)

Pays et réseaux de coopec	Nombre total de membres	Nombre de femmes membres	% de femmes
<b>1 / Bénin</b>			
CLCAM	52 890	9 467	18
Mutuelles des artisans	2 000	940	47
Caisses urbaines des femmes	820	800	98
<b>2 / Burkina Faso</b>			
Caisses populaires	50 985	13 546	27
UCECB	14 903	3 954	27
CVEC (Oudalan)	2 000	n.d.	n.d.
CVEC (Soum)	773	307	40
CVEC (Sissili)	1 260	600	48
BTEC	1 042	375	36
<b>3 / Côte-d'Ivoire</b>			
CREP	21 825	n.d.	n.d.
<b>4 / Niger</b>			
Caisses populaires	2 076	496	24
<b>5 / Togo</b>			
FUCEC	38 967	11 202	29
CECA	364	157	43
<b>6 / Sénégal</b>			
Caisses populaires	13 114	3 000	23
Mutuelles du CNPS	1 200	400	33
Caisses populaires (ENDA)	4 500	n.d.	n.d.
Caisses rurales des femmes	1 160	730	63
Caisses rurales (Balantacounda)	523	213	41

Source : BCEAO-BIT, Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés (Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Niger, Togo, Sénégal), 1995.

*Bâtir les coopec avec les usagers ou transférer un modèle ?*

La question pourrait aussi être celle de la contradiction entre appropriation sociale et accumulation financière, car là où existe une réelle appropriation sociale des coopec par leurs sociétaires, l'accumulation financière est souvent le point faible, et *vice versa*. Si les premiers réseaux de coopec ont été largement conformes aux modèles occidentaux, comme on l'a vu, c'est aussi parce qu'ils se situaient dans une filiation historique (caisses mutualistes de crédit contrôlées par l'administration coloniale, selon le décret du 23 mai 1926). Et le discours prétendait que ce qui avait réussi au Nord était bon pour l'Afrique. Ce mode de pensée reste encore aujourd'hui à la base de la promotion de certains réseaux coopec, on ne s'encombre donc pas d'innovations en matière de méthodologie. Mais il faut aussi constater que ce type de démarche cède le pas à d'autres, moins dogmatiques, celles-ci prônant l'observation des réalités et des expériences antérieures pour en tirer des enseignements. Le raisonnement de la construction des coopec et réseaux avec les usagers, l'appropriation sociale et l'autonomie conduisent à la naissance de nouvelles organisations paysannes spécialisées dans le financement. Ce type de démarche est évidemment plus difficile et exigeant des promoteurs, car il faut se placer au niveau des usagers et en comprendre les logiques et contraintes.

*Concilier les objectifs d'équilibre financier et de développement*

La problématique est difficile, et les coopec gagneraient sans doute en crédibilité si les réseaux prouvaient leur capacité de gérer les fonctions d'épargne et de crédit tout en équilibrant leur compte d'exploitation de manière autonome (sans subvention extérieure). Au moins dans le champ francophone, il faut bien constater que l'on n'a pas encore atteint cet objectif, même si certains réseaux de coopec s'en approchent. Et la tentation reste encore dans certains cas de justifier un rôle social ou de développement qui serait contradictoire avec l'équilibre financier des opérations compte tenu de la nature du crédit, souvent de petit montant, à court terme et donc coûteux, pour justifier la poursuite des financements externes. Ce discours renvoie alors aux calendes grecques l'équilibre financier. Des contraintes apparaissent liées aux constructions des réseaux à plusieurs étages (coopec à la base, unions ou fédérations régionales ou nationales), entraînant des superstructures coûteuses (nombre de salariés techniciens et niveaux de rémunérations, coûts de fonctionnement). Outre la dépossession encore une fois du pouvoir des



représentants élus, apparaissent alors des stratégies « technicisées », définies par les salariés de l'organe central pour répondre aux contradictions nées du constat de l'inadéquation des coûts de ces structures intermédiaires et faïtières<sup>1</sup> par rapport à ce que peuvent supporter les coopec de base. D'où la solution, comme au Rwanda, de la mise en place d'une banque fédérative au niveau national, justifiée par le recyclage des excédents d'épargne non utilisés (faisant entrer les banques populaires sur le marché des banques commerciales), ou encore celle du projet d'une société de capital-risque. Le danger est alors que les plus gros crédits, réalisés par l'échelon central, justifient toutes les attentions et ce au détriment des coopec du réseau. C'est d'ailleurs l'un des facteurs clés expliquant les faillites de certaines CNCA et BNDA (Bénin, Côte-d'Ivoire). Les mêmes causes engendrant les mêmes effets, ne faut-il pas craindre pour demain les mêmes déboires pour certains réseaux de coopec ?

Mais les contraintes sont aussi à relier aux lois en vigueur, telle la récente loi de l'UEMOA réglementant les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit qui place les réseaux de coopec sous le coup de la loi sur l'usure. L'usure se définissant en référence au taux de l'escompte (soit deux fois ce taux), qui s'est réduit à 8,5 % (juin 1995) avec la baisse générale des taux dans une période récente, cela revient à mettre hors la loi les réseaux dont les taux sur les crédits dépassent 17 %. Peut-on alors distribuer de petits crédits, dont la majorité sont de court terme, et équilibrer un compte d'exploitation ? Sans doute pas dans la plupart des situations. On voit donc bien les effets pervers de ratios, initialement conçus pour la réglementation des banques classiques, lorsqu'ils sont appliqués aux systèmes de coopec. Faut-il alors faire comme certaines banques qui accroissent les coûts hors taux d'intérêts affichés (frais de dossiers, commissions d'engagement, etc.) pour contourner la limitation des taux, au risque de rendre le coût réel du crédit non visible ? Dans certains cas, il faut aussi se demander si une logique de construction et complexification des réseaux ne prend pas le pas sur une autre, plus cohérente avec leur philosophie coopérative, qui serait celle de l'intérêt bien compris des usagers dans le développement de leur outil financier.

### *Refinancer les coopec ? (ou le faux débat de l'argent chaud ou froid)*

On a voulu opposer les bonnes coopec et les mauvaises CNCA et BNDA et expliquer les bons résultats des premières par le fait que l'épargne durement acquise des paysans (l'argent chaud) justifiait toutes

1. Au Rwanda : 211 salariés pour 141 banques populaires, soit 1,5 salarié/banque en 1992.

les attentions sociales, alors que l'argent de l'extérieur ou venant par l'État (argent froid) des secondes induisait des effets pervers car perçu comme n'appartenant à personne et rendant donc socialement acceptable le non-remboursement. D'autres expliquent aussi que le paysan percevant l'État comme prédateur (fiscalité) justifie ainsi son comportement de non-remboursement. Cet autre discours a besoin d'être nuancé, car en effet peu de réseaux coopec publient les retards de remboursement des crédits et les impayés ou, lorsqu'ils le font, les bases de calcul ne sont pas explicitées et il n'y a pas de vérification possible. Certes les réseaux coopec font mieux que les systèmes centralisés de distribution du crédit. Mais les taux de retards de remboursement des crédits peuvent être parfois relativement importants, et ont tendance à croître avec la taille des réseaux<sup>1</sup>.

L'introduction du refinancement en complément de l'épargne locale (voir les CVEC au Burkina Faso et au Mali) ou le refinancement total des crédits par les démarches de type crédit solidaire inspirées de la Grameen Bank (Bangladesh) montrent bien que l'opposition entre « argent chaud » et « argent froid » n'est pas fondée. Les déterminants de la qualité des résultats tiennent à d'autres facteurs : avoir une méthodologie appropriée (définie avec les usagers), tenant compte d'une progressivité (pour être cohérente avec le rythme d'acquisition de ces mêmes usagers), affirmer la rigueur de gestion (exigence du remboursement à 100 % des crédits à leur échéance sans lequel il n'y a pas reproductibilité et pérennisation), avoir un système de suivi-évaluation efficace par des indicateurs permettant une action rapide après l'observation de non-remboursements (pour éviter qu'un retard ne devienne un impayé, plus difficile à résorber ensuite). Si la relation épargne-crédit est porteuse d'une dynamique susceptible d'induire un comportement sain à l'égard du crédit de la part des usagers et donc de sécuriser la gestion des coopec, il ne faut pas en conclure que l'épargne doit être nécessairement préalable au crédit. Les situations de faiblesse de l'épargne montrent qu'un système fondé sur l'épargne préalable peut exclure une part de la population la moins aisée ne pouvant répondre à cette règle. Enfin l'épargne a-t-elle toujours la même importance lorsque l'on sait que le secteur bancaire en zone UEMOA « croule » sous le poids des liquidités non réutilisées en crédits<sup>2</sup>, faute de possibilités d'investissement, selon les banquiers. Certains réseaux de coopec, eux-mêmes en situation de surliquidité, ne sont-ils pas dans la même contradiction ?

1. Au Rwanda, 32 % de retards de remboursement des crédits au niveau consolidé au 30 septembre 1992

2. 328 milliards de francs CFA d'offre de placement par le système bancaire au 12 janvier 1994, soit à la veille de la dévaluation, et 188 milliards au 31 octobre 1994.

*Les coopec peuvent-elles financer l'investissement  
(crédit à moyen terme) ?*

L'un des reproches faits aux coopec reste celui de ne financer que le crédit à court terme et de ne pas répondre, ou de manière insuffisante, aux besoins d'investissement à moyen terme. Cet enjeu révèle d'autres interrogations sur la nature du crédit à l'investissement, sur l'ampleur de la demande de crédit à moyen terme, sur le contexte et l'environnement des coopec (existence d'autres intervenants, BNDA ou CNCA, captant ce type de marché), sur les stratégies des sociétaires (minimisation des risques en « divisant » le crédit sur deux à trois objets et l'utilisation préférentielle à court terme). Seules les filières agricoles organisées (coton par exemple avec la culture attelée, ou riz comme à l'office du Niger au Mali pour les petites décortiqueuses) offrent des occasions dans un environnement économique plus ou moins sécurisé (relative stabilité des prix dans la durée). En dehors de ce type de situation privilégiée, il n'y a probablement que peu de possibilités de développer un crédit à moyen terme. En témoignent les attitudes volontaristes de promouvoir certaines technologies (moulin à céréales) peu rentables, entraînant fréquemment le non-remboursement des crédits. Force est de constater que le crédit moyen terme à l'investissement n'est pas l'objet d'une demande importante contrairement aux idées reçues, sauf situation privilégiée, parce que les contextes sont largement marqués par la grande variabilité des conditions économiques qui ne fait que renforcer les stratégies paysannes de minimisation des risques.

*Conclusion*

Les coopec ont contribué ces dernières années à renouveler la problématique du financement local en liant épargne préalable et crédit, en établissant une relation physique et sociale de proximité avec leurs sociétaires, et en impliquant étroitement ceux-ci dans leur gestion. Elles contribuent à la structuration de l'offre de services financiers auprès des populations exclues du système financier national classique. Leurs principes de fonctionnement sont issus des coopératives et d'expériences anciennes au Nord (Raiffeisen et Desjardins) qui influencent encore la formation des réseaux au Sud. L'échec de nombreux systèmes de distribution centralisés de crédit agricole (CNCA, BNDA) leur donnait à partir de 1980 une impulsion nouvelle, les bailleurs de fonds et promoteurs recherchant alors d'autres solutions.

Les coopec connaissent une complexification récente, la règle de la



seule épargne servant le crédit est remise en cause là où elle se révèle insuffisante pour susciter une activité de crédit répondant à la demande (cf. le cas des CVEC). Des relations se nouent entre le système financier national (CNCA, BNDA) et les réseaux de coopec dans le refinancement des crédits lorsque l'épargne locale collectée est insuffisante (CVEC). Mais il existe aussi des réseaux « surliquides » où le taux de conversion de l'épargne en crédit reste faible (Côte-d'Ivoire, Rwanda). Des premières générations de réseaux de coopec ouvertes à toutes les catégories sociales, on passe à l'admission sélective au sociétariat de catégories plus cohérentes.

Des enjeux importants demeurent, et l'on constate le poids encore faible des réseaux coopec dans le système financier national. L'adhésion des femmes varie fortement, leur présence dans les organes de gestion des coopec est faible, et leur accès au crédit est mal connu faute de statistiques, ce qui renforce le questionnement de l'intérêt ou de réseaux spécifiques pour les femmes. Les logiques de création et de développement des réseaux sont fortement influencées par les opérateurs et bailleurs de fonds du Nord, ce qui pose les questions de l'autonomie à terme, de l'opposition entre transfert de modèle et construction de celui-ci avec les populations visées. L'équilibre financier dont dépend l'autonomie et la crédibilité de ces réseaux reste un objectif à atteindre. Si l'on attend des coopec qu'elles ne se limitent pas au seul financement des crédits court terme, mais innovent dans le financement de l'investissement à moyen terme, il reste à prouver qu'il y a bien un marché de ce type, compte tenu de l'environnement économique instable en dehors de quelques filières organisées, trop rares.

Enfin un enjeu difficile demeure, pour les réseaux ayant connu une croissance importante, celui de garder les valeurs de leurs débuts, à savoir rester à l'écoute des besoins de leurs usagers dans une relation de proximité, conserver une convivialité, maintenir la connaissance mutuelle et les solidarités indispensables à une bonne gestion : autrement dit, faire que la coopec ne devienne pas à terme une banque de plus comme les autres.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Bédard G. (1986), *Argent « chaud » et argent « froid »*, Archives de sciences sociales de la coopération et du développement (ASSCOD), n° 75.
- Belloncle G. (1968), *Le crédit agricole dans les pays d'expression française au sud du Sahara*, Rome FAO, 162 p.
- Braumann F. (1988), *Frédéric Guillaume Raiffeisen, 1888-1988. Car j'ai eu faim*, Édition Coprur, 234 p.

- Elssasser K., Fournier Y., Humbert L. (1992), *Programme de crédit rural décentralisé au Niger*, Étude de faisabilité, IRAM, t. 1 : *Rapport principal*, 115 p.; t. 2 : *Documents complémentaires*, 66 p.
- Fournier Y. (1992), *Rwanda. Les banques populaires 17 ans après. Quels résultats ? Quels enseignements ?*, IRAM, 77 p.
- Fournier Y., Doligez F. et al. (1993), *Étude sur le financement rural. Systèmes financiers et développement rural au Burundi*, IRAM, t. 1 : 87 p.; t. 2 : 223 p.
- Fournier Y., Teyssier S. et al. (1995), *Étude de faisabilité d'un projet d'appui à l'émergence d'institutions privées de crédit et d'épargne pour le secteur familial au Mozambique*, IRAM, t. 1 : *Document principal*, 88 p.; t. 2 : *Documents complémentaires*, 112 p.
- FUCEC-Togo, *Rapport d'activités 1991*, 40 p. + annexes.
- Gentil D., Fournier Y. (1988), *Coopératives d'épargne et de crédit et voies alternatives au financement du développement rural en Afrique francophone*, IRAM, série notes et études de la CFD, n° 18, 16 p.
- Gentil D., Fournier Y. (1993), *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Épargne et crédit en Afrique*, Édition Syros, ateliers du développement, 271 p.
- L'Aot L. (1992), *Les limites des nouvelles approches du crédit rural*, Techniques financières et développement, n° 27.
- Le Breton P. (1989), *Les banques agricoles en Afrique de l'Ouest (étude comparative)*, IRAM, série notes et études CFD, n° 24, 55 p.
- Ouedraogo A. (1995), *La caisse populaire, un outil financier de proximité et une alternative de développement*, Communication au forum sur la mobilisation de l'épargne pour l'entrepreneuriat de Cotonou, ACCT, 23 p.